



Chers parents,

Le collège Bollée de Mulsanne dispose d'un FSE (Foyer Socio-Educatif).

De quoi s'agit-il ? C'est une association régie par la loi de 1901 qui permet d'animer la vie du collège. Il est constitué de parents, d'enseignants et de personnels éducatifs. Les collégiens peuvent participer au FSE.

A quoi sert-elle ? Le FSE aide toute action, tout projet à partir du moment où il y a un intérêt éducatif pour les jeunes et/ou qu'il les encourage à développer leur sens des responsabilités et de la vie collective.

Le FSE est doté d'un budget propre, financé par des actions au cours de l'année (les photos de classe par exemple) et par l'organisation de manifestations (vente de chocolats, etc.). Il peut recevoir des dons et des subventions que le collège ne peut pas réceptionner.

Le FSE peut participer financièrement à une sortie culturelle, sportive, un voyage pédagogique, réception de dons faits au collège (« courses en cours » par exemple).

Afin de cofinancer un maximum des sorties, projets des élèves, nous allons vous proposer différentes actions telles que la vente de goûters, de saucissons, de places pour Papéa, etc.

Nous comptons sur vous pour nous aider soit en rejoignant le FSE, soit en participant aux différentes actions.

Cordialement le FSE.

Adresse mail pour nous joindre : [fsecollegebollee@gmail.com](mailto:fsecollegebollee@gmail.com)

Les présidentes : Mme Arzel et Mme Lenoir

La trésorière : Mme Fouqueray

La secrétaire : Mme Bouvet